

**CERTAINS COMPORTEMENTS ET ATTITUDES  
DÉFAVORABLES  
AU FRANÇAIS AU QUÉBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ**

**À LA**

**COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX  
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR  
DE LA LANGUE FRANÇAISE  
AU QUÉBEC**

**PAR**

**GASTON SYLVAIN, PH. D.**

**7 MARS 2001**

## **Gaston Sylvain, Ph.D.**

Gaston Sylvain, né en Beauce, a vécu plusieurs années à Montréal. Il habite à Québec depuis onze ans. Il détient un doctorat en biologie végétale (Université Laval, 1994). Il a été correcteur des épreuves de français écrit du ministère de l'Éducation au secondaire, au collégial et à l'université. Il participe actuellement à des recherches sur l'insertion professionnelle des personnes diplômées, au sein de l'équipe de la *Relance* du ministère de l'Éducation.

## **L'objet du mémoire**

L'objet de ce mémoire est d'attirer l'attention sur certains aspects de nos comportements et attitudes qui, dans l'utilisation de la langue et de ses mots, peuvent soit déplaire à plusieurs soit conduire notre langue à un isolationnisme regrettable.

## **L'expression « région de la Capitale-Nationale » pour désigner la région de Québec**

L'expression « Capitale-Nationale », pour désigner la région de Québec, aurait dû être évitée. Cette expression induit en erreur parce que la majorité des gens pensent qu'elle désigne Ottawa. De plus, elle fait horreur à plusieurs personnes qui sont à la fois de bons citoyens canadiens et québécois et qui sentent qu'on les manipule dans leurs convictions profondes et leur sentiment d'appartenance à leur pays. Il m'apparaît certain que le nom de « région de Québec » est préférable à tous les autres noms. On aurait pu toutefois utiliser l'expression « région de la Capitale » avec profit, comme on utilise déjà l'expression « autoroute de la Capitale », expression claire qui fait consensus.

Je ne préconise pas d'imposer l'ancien nom, mais il restera toujours le meilleur, sauf si le Québec devient un pays souverain, ce qui n'est pas certain. Le propos est plutôt d'illustrer un problème du langage qui aurait pu être évité par la Commission de toponymie du Québec et par le Gouvernement lui-même. En tant que citoyen, j'estime que l'on malmène la langue française quand les mots qu'on emploie ne respectent pas fondamentalement la réalité qu'ils désignent, et ce, même si et en particulier si l'emploi de tels mots relève d'un décret.

## **Le cas des accords féminins particuliers au Québec**

L'Office de la langue française a adopté un bon nombre de mots avec des formes féminines que l'on ne trouve pas ailleurs dans la Francophonie. Les mots « ingénieure », « professeure » et « écrivaine » en sont des exemples. Dans les cas cités, il est difficile de ne pas se rallier à l'Office, parce les mots choisis ont une tournure française et qu'ils pallient un manque de féminisation.

Cependant, plusieurs personnes oublient qu'à la forme masculine en **-eur** correspond normalement au féminin une forme en **-euse**, comme dans le cas de « vendeur » et « travailleur », qui font « vendeuse » et « travailleuse » au féminin. Si, pour le féminin des mots « ingénieur » et « professeur », les formes en **-euse** n'ont pas été adoptées par l'Office, c'est surtout pour des raisons qui relèvent de l'euphonie et du bon sens. Malheureusement, de plus en plus de gens ont

oublié la forme habituelle du féminin des termes en -eur. On voit ainsi apparaître un peu partout des néologismes inutiles, comme « entraîneure », « enquêtrice », « superviseuse » (terme proposé par l'Office), « contrôleuse », « programmeuse », « entrepreneuse », etc.

Cette difficulté s'accroît encore dans le cas des noms en **-teur**, dont la forme féminine est généralement en **-trice**, à cause de l'origine latine des mots (mots masculins en -tor avec la forme féminine en **-trix** en latin). On voit de plus en plus, aussi bien sur les cartes professionnelles que sur les affiches, des formes féminines telles que « acupunctrice », « instructrice », « rédactrice », « acheteuse », « conceptrice », etc. On ne saurait recommander aucune de ces formes, bien que l'on puisse, à juste titre, accepter « auteuse » comme forme féminine du mot « auteur ». On se rend compte ici de l'oubli d'une forme française véritable, authentifiée par une longue histoire. Ce genre d'oubli est de plus en plus fréquent chez les jeunes et chez les personnes bien intentionnées.

*L'Office de la langue française ferait œuvre utile en évitant, dans la mesure du possible, de proposer des formes qui s'écartent de notre fond français historique, tout en rappelant les règles grammaticales de base et en indiquant clairement ce qui ne constitue, somme toute, que des exceptions. De la sorte, on éviterait de confondre la règle et l'exception et on favoriserait un échange plus facile avec nos autres interlocuteurs de langue française.*

## Conclusion

Les exemples apportés montrent certains pièges qui nous guettent et dans lesquels nous tombons trop souvent. D'abord, les désirs et aspirations politiques ne devraient pas oblitérer notre jugement quand vient le temps de nommer des lieux. De plus, notre bon vouloir en ce qui concerne la féminisation des termes ne doit pas nous conduire à utiliser des néologismes quand des formes féminines bien attestées existent déjà en français.

Ces remarques ont une portée bien plus grande qu'il n'y paraît. Nous prétendons en effet parler français et nous affirmons du même souffle que le français est menacé dans le monde entier parce qu'il est minoritaire. *Notre tendance à nous éloigner du français parlé ailleurs dans le monde ne peut que nous amener à être encore plus minoritaires.* Je pense qu'il faudrait, dans toute la mesure du possible, standardiser notre langue en tenant mieux compte du français parlé ailleurs dans l'ensemble de la Francophonie.